

## DÉLIBÉRATION N°DL20250106 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/06/2025 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANCON ; Mme Aline MOUSERGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h42) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h57) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h05) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à partir de 22h42)

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h57)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 00h05)

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ADA - ASSOCIATION DE DÉFENSE DES ANIMAUX**

**Mme Florence VILLEDDIEU** expose ce qui suit :

L'Association de Défense des Animaux (ADA) œuvre depuis plus de 35 ans pour la protection de tous les animaux. Sa mission principale consiste à recueillir les animaux errants ainsi que ceux abandonnés par leurs propriétaires. En fonction de ses capacités d'accueil, l'association offre aux animaux une seconde chance en leur procurant les meilleures conditions de vie possible auprès de nouveaux adoptants. L'ADA accueille principalement des chiens, chats et des nouveaux animaux de compagnie.

L'ADA joue un rôle significatif dans la gestion des chats errants sur la commune de Saint-Chamond. Elle se charge du trappage, de la stérilisation et de l'identification de ces chats, qui deviennent alors des chats « libres ». En collaboration avec la fourrière animale de la ville, certains de ces chats, en fonction de leur sociabilité et de la place disponible en chatterie, peuvent être accueillis au refuge et proposés à l'adoption.

L'association sollicite la commune pour participer à cette mission de stérilisation des chats errants. La stérilisation est essentielle pour réguler les naissances, éviter la prolifération des chats dans la ville et prévenir les épidémies. Compte tenu de l'expérience de l'association et de sa connaissance approfondie du territoire saint-chamonais, la commune souhaite apporter son soutien à l'Association de Défense des Animaux en lui accordant une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'Association de Défense des Animaux,
- **d'autoriser** le versement de cette somme à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 02/07/2025



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le 07/07/2025

**webdelib**

*Date de mise en ligne*

ID : 042-214202079-20250701-DL20250106-DE